

"VICTIME, VOUS AVEZ DIT VICTIME ?"

Le 25 mars 2013 au Tribunal de Grande Instance de Créteil

AG Tremplin 94, SOS femmes

Intervention de la Dre Muriel SALMONA

psychiatre-psychotraumatologue,

responsable de l'Institut de victimologie du 92,

présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

drmsalmona@gmail.com ; memoiretraumatique.org

En ce début de XXI^e siècle, la plupart des femmes victimes de violences restent seules, traumatisées, abandonnées, à crier dans le désert leur détresse et leur besoin de justice. Personne ou presque ne les entend, ne les reconnaît, ne les secourt ni ne les comprend, malgré tous les progrès faits par les pouvoirs publics ces vingt dernières années dans l'identification, la détection et la lutte contre certaines violences, progrès en grande partie obtenus grâce aux combats des associations féministes et des associations d'aide aux victimes.

Si moins de 10 % des victimes de violences physiques ou sexuelles intrafamiliales ont déclaré avoir appelé un numéro vert ou rencontré des membres d'une association, et moins de 20 % ont déclaré avoir été vues par un médecin à la suite des actes subis, et si seulement 10 % des victimes de violences conjugales, moins de 8 % des victimes de viol et 2 % des victimes de violences sexuelles intrafamiliales, portent plainte (ONDRP 2009 ET 2011, Enquête ENVEFF 2000), c'est aussi - au-delà du fait d'avoir été menacées et subies des pressions par l'agresseur et son entourage, au-delà de la loi du silence et de l'injonction de loyauté qui leur sont imposées, et au-delà du risque de ré-activation du traumatisme quand elles doivent témoigner et se confronter à l'agresseur - parce qu'elles ont très peu confiance dans des professionnels, une police et une justice dont elles pensent qu'ils se montreront suspicieux vis-à-vis des victimes les considérant comme avant tout coupables, et tolérantes vis-à-vis de beaucoup d'agresseurs, qu'ils seront à l'image de notre société et du déni général de ces violences, et de la persistance de stéréotypes catastrophiques sur les femmes, les hommes, les enfants, la famille, le couple, la sexualité, et les victimes.

Définition de la violence

L'Organisation Mondiale de la Santé en 2002 a défini la violence contre autrui comme :

« La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre autrui, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque d'entraîner un traumatisme ou un décès, des dommages psychologiques, un mal-développement ou des privations. »

Cette définition, qui exclue les événements violents non-intentionnels, inclue donc les violences verbales, physiques, psychologiques et sexuelles, mais aussi les négligences et les actes d'omission. **La notion d'intentionnalité est ainsi essentielle**, intention d'exercer un rapport de force, un pouvoir, une emprise, une domination, sans pour autant vouloir provoquer un préjudice précis : par exemple, secouer un bébé, et entraîner sa mort, ne signifie pas forcément une volonté infanticide.

La violence envers autrui est avant tout une affaire de droit. La loi qualifie la plupart des violences en crimes et délits que la justice est supposée reconnaître et punir, car la violence porte atteinte à l'intégrité physique et psychique, à la dignité d'être humain et aux droits fondamentaux à la vie, à la sécurité et à la santé.

La violence est traumatisante. Outre les risques directs d'être tué ou d'être blessé physiquement, elle est à l'origine de graves blessures psychiques : les psychotraumatismes. Or, ces blessures ont un substrat qui n'est pas seulement psychologique mais aussi neurobiologique, avec des atteintes visibles de certaines structures du cerveau et des atteintes du fonctionnement de circuits cérébraux, atteintes qui heureusement pourront être réparées lors d'une prise en charge adéquate.

Définition de la victime

Il est à noter que le code pénal français ne reconnaît pas la notion de victime, ni ne la définit contrairement au droit international (ONU, 1985), mais les juristes, les criminologues et les sociologues s'accordent pour en donner la définition suivante proche de celle du droit international que nous verrons plus loin :

La victime est la personne qui subit personnellement et directement un préjudice (dommage subi) physique, moral ou matériel, du fait d'une infraction pénale, par opposition à celui qui le cause : l'auteur.

On ne naît pas victime, on n'est pas victime par essence, on l'est du fait d'actes répréhensibles commis par un auteur à un ou des moments précis de son histoire, le ou les actes pouvant être uniques ou répétés et s'inscrire dans la durée.

On ne se « victimise » pas, on ne se fait pas harceler, agresser ou violer, on est harcelé, battu, agressé ou violé par un ou des auteurs qui commettent ces actes répréhensibles par la loi. c'est l'auteur qui transforme une personne en victime par un ou des actes répréhensibles par la loi, c'est l'auteur qui est responsable du statut de victime d'une personne et non l'inverse. La notion d'actes répréhensibles est essentielle, elle permet d'éviter des amalgames et des manipulations inversant la culpabilité : l'auteur ne peut en aucune façon se dire victime de situations ou d'actes qui ne sont pas répréhensibles et ne comportent pas d'intentionnalité de nuire, et qu'il considère comme frustrants, contrariants, stressants, agaçants, excitants...

Être victime est un état, un statut dépendant d'une situation définie par rapport à un fait précis, commis par un ou des auteur-s et reliée à un contexte historique précis. On ne naît pas victime, on le devient en raison d'actes commis par une ou des personne-s, ces actes étant des infractions portant atteinte à l'intégrité physique ou morale

Même si les faits de violences s'arrêtent, si ils se sont produits par le passé, on reste victime de ces faits, ce sont des faits qui appartiennent à notre histoire, cela ne peut pas s'effacer, que l'on soit reconnu en tant que victime, réparé, soigné ou non, que l'auteur soit identifié, jugé ou non. Mais si on a été reconnu, protégé, accompagné, soigné on peut se libérer d'un sentiment de peur, d'injustice, d'abandon, de solitude, on peut ne plus en souffrir autant, on peut ne plus avoir de troubles psychotraumatiques et on peut ne plus revivre sans fin les violences à l'identique, la mémoire traumatique des violences ayant été traitée et intégrée en mémoire autobiographique.

La résolution n°40-34 de l'Assemblée générale de l'ONU du 29 novembre 1985, qui définit les victimes comme :

« des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle, ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions qui enfreignent les lois pénales dans un État membre, y compris celles qui proscrivent les abus criminels de pouvoir, c'est-à-dire qui ne constituent pas encore une violation de la législation pénale

nationale, mais qui représentent des violations des normes internationales reconnues en matière de droits de l'homme », tout en précisant qu'une personne peut-être considérée comme victime « que l'auteur soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou déclaré coupable, et quels que soient ses liens de parenté avec la victime ».

Le terme de victime inclut aussi le cas échéant, la famille proche ou les personnes à charge de la victime directe et les personnes qui ont subi un préjudice pour venir en aide aux victimes en détresse ou pour empêcher la victimisation », stipulant que « ces dispositions s'appliquent à tous, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, d'âge, de langue, de religion, de nationalité, d'opinion politique ou autre, de croyances et de pratiques culturelles, de fortune, de naissance ou de situation de famille, d'origine ethnique ou sociale, et de capacité physique ».

Cette résolution ajoute que les victimes doivent avoir accès à la justice et à un traitement équitable, et doivent être *traitées avec compassion et dans le respect de leur dignité*. Elles doivent être informées de leurs droits, leur vie privée doit être protégée, leur sécurité assurée ainsi que celle de leur famille, tandis qu'une assistance doit leur être fournie tout au long des procédures.

La résolution précise aussi que les auteurs sont dans l'obligation de restitution et de réparation et que les victimes doivent être indemnisées, et que *les victimes doivent recevoir l'assistance matérielle, médicale, psychologique et sociale dont elles ont besoin*. Elles doivent être informées de l'existence de services de santé, de services sociaux, et d'autres formes d'assistance qui peuvent leur être utiles, et doivent y avoir facilement accès. Enfin, le personnel des services de police et de santé ainsi que celui des services sociaux et des autres services intéressés doit recevoir une formation.

L'ONU, de concert avec l'OMS, a reconnu clairement que ces violences étaient intentionnelles, qu'elles représentaient une atteinte grave aux droits et à la dignité des personnes qui en étaient victimes et qu'elles étaient à l'origine d'atteintes à leur intégrité psychique et physique. Elle a reconnu également la spécificité des violences faites aux femmes et aux filles, et les a décrites comme des violences sexistes fondées sur la domination masculine et les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes et comme un marqueur du contrôle social des femmes. **Les violences sont donc reconnues comme une question de droit et non comme une question d'intimité, de sexe, de couple, de famille, de coutume ou de culture**, les conséquences des violences étant une question de santé publique.

Pourtant, nous sommes loin du compte ! Les victimes sont confrontées à un déni massif de la part de leurs proches, mais aussi de tous ceux censés les protéger et les accompagner : travailleurs sociaux, policiers, juges, médecins... Pour le monde de la santé, la reconnaissance des conséquences traumatiques des violences sur la santé

psychique et physique a toujours été et reste problématique, alors qu'avoir subi des violences, particulièrement dans l'enfance, est un déterminant majeur de la dégradation de la santé et du bien-être des personnes. Pour le monde de la justice, c'est à la victime d'apporter la preuve et la compréhension de ce qui lui est arrivé (I. Steyer, 2013).

Plusieurs faits expliquent cela : la méconnaissance des mécanismes, l'habitude de considérer la violence comme une fatalité, ou encore la non-dénonciation des violences pour divers motifs (tolérance des rapports de force, protection des dominants et de la structure hiérarchique de la société, mépris des victimes et suspicion systématique de leur parole), mais aussi l'absence de reconnaissance et de prise en charge appropriée par les acteurs de santé publique (corps médical et professions paramédicales, secteurs de l'aide sociale).

Il y a une véritable incapacité à penser les violences et donc à les reconnaître, mais aussi à les entendre lorsqu'elles sont révélées, car la révélation entraîne un stress émotionnel chez les personnes qui reçoivent la parole des victimes. La remise en cause de l'opinion souvent favorable qu'elles avaient des agresseurs, l'horreur des crimes et des délits commis, la peur des conséquences d'une dénonciation des violences font que par angoisse, lâcheté ou complicité, tout sera mis en place pour dénier les violences et imposer le silence aux victimes.

Les victimes subissent des injustices en cascade :

- injustice d'être des victimes innocentes d'une violence aveugle, piégées dans une histoire qui ne les concerne pas.
- injustice d'être victimes d'une société qui les expose doublement, d'une part en créant un contexte inégalitaire, et d'autre part en ne mettant pas tous les moyens politiques en œuvre pour lutter contre les violences.
- Elles sont victimes de leur entourage qui ne veut ni voir, ni savoir, ni entendre, ni dénoncer ce qu'elles subissent dans l'intimité d'une famille, d'un couple, d'une relation ou dans l'espace clos d'un travail, d'une institution.
- Elles sont victimes de toute une maltraitance commise par des professionnels censés les protéger, leur venir en aide, leur rendre justice et les soigner, qui souvent ne les croient pas, banalisent les violences et sous-estiment le danger qu'elles courent et les conséquences qu'elles subissent, par manque de formation surtout, mais aussi par négligence et manque d'empathie.
- Elles sont victimes de l'injustice désespérante de voir des agresseurs bénéficier le plus souvent d'une impunité totale, faute d'être dénoncés, d'être mis en examen, d'être déférés devant un tribunal ou d'être condamnés par une justice encore trop parasitée par de nombreuses idées reçues sur les victimes et les violences, et qui méconnaît de nombreux indices et de nombreuses preuves médicales, les agresseurs pouvant alors continuer à exercer des violences en toute tranquillité.
- Elles sont victimes de l'injustice d'être celles qui se retrouvent condamnées à souffrir, à se battre et à devoir se justifier sans cesse, à supporter mépris, critiques et

jugements, à entendre des discours moralisateurs et culpabilisants pour des symptômes que personne ne pense à relier aux violences.

La méconnaissance de la réalité des violences, de leurs mécanismes et de leurs conséquences psychotraumatiques est au cœur de ces injustices, elle est à l'origine de beaucoup d'incompréhensions concernant les victimes, voire de leur remise en cause. Les victimes sont suspectées de mentir ou d'exagérer. C'est caricatural en ce qui concerne les violences sexuelles. La fréquence des violences sexuelles, le fait qu'elles soient commises en majorité par des proches, sans témoin, sur des mineurs dans plus d'un cas sur deux, dans tous les milieux, et que seules 8 % des victimes portent plainte, tout cela n'empêche pas les professionnels de suspecter presque systématiquement la victime qui arrivera à porter plainte. Elle sera suspectée d'avoir inventé le viol ou l'agression sexuelle pour se rendre intéressante, pour se venger, pour soutirer de l'argent, ou s'il s'agit d'un enfant, il sera suspecté de mentir ou d'être manipulé par sa mère ou par un thérapeute.

Des symptômes comme la sidération, l'anesthésie émotionnelle, la dissociation, les troubles de la mémoire et les distorsions temporo-spatiales qui sont des preuves médicales d'un traumatisme subi peuvent même être considérés par la police ou la justice comme des éléments à décharge pour les agresseurs suspectés, et les victimes seront sommées de se justifier pour des symptômes ou des conduites qui sont des conséquences habituelles que toutes les victimes sont susceptibles de présenter. Et si la victime a réussi grâce à des stratégies de contrôle très élaborées à apparaître comme « parfaitement normale et bien intégrée », avec une bonne réussite scolaire et professionnelle, comme cela arrive parfois, elle ne sera pas crédible alors car considérée comme allant trop bien par rapport aux violences dont elle se plaint !

Si la victime ne s'est pas défendue, n'a pas crié, n'est pas partie, c'est qu'elle le voulait bien ou était consentante. Si la victime n'est pas capable de se rappeler précisément la date, l'heure, la configuration des lieux, c'est qu'elle ment. Si la victime n'a pas parlé aussitôt parce qu'elle était menacée, par peur de ne pas être crue ou d'être rejetée, par honte, pour protéger sa famille, parce qu'elle était en état de choc post-traumatique, trop dissociée, incapable de réaliser ce qui lui était arrivé, parce qu'une amnésie psychologique de survie s'est mise en place et qu'elle a oublié pendant des mois, voire des années des faits qui lui reviennent en mémoire bien plus tard, c'est qu'elle invente. Si la victime qui était sous emprise a continué à vivre ou à vivre avec l'agresseur, c'est bien la preuve qu'elle les voulait ces violences. On ne prend pas suffisamment en compte la stratégie de l'agresseur, sa préméditation et sur l'existence d'autres victimes. **Le droit n'est pas pris en compte : la victime avait le droit de vouloir sortir, d'avoir des amis, de ne pas être d'accord, de refuser un acte sexuel, etc. En revanche l'agresseur n'avait absolument pas le droit de la harceler, de proférer des menaces, de l'agresser, de lui imposer des actes sexuels, et il le savait...**

Les troubles psychotraumatiques

La violence, ne l'oublions pas est un formidable instrument de soumission et de dissociation, particulièrement quand elle est terrorisante et insensée. Elle a un effet de sidération du psychisme ce qui va paralyser la victime et empêcher le cortex cérébral de contrôler l'intensité de la réaction de stress et sa production d'adrénaline et de cortisol. Un stress extrême, véritable tempête émotionnelle, envahit alors l'organisme et - parce qu'il représente un risque vital pour l'organisme (atteinte du cœur et du cerveau) - déclenche des mécanismes neurobiologique de sauvegarde qui ont pour effet de disjoncter le circuit émotionnel et d'entraîner une anesthésie émotionnelle et physique en produisant des drogues dures morphine et kétamine-like. L'anesthésie émotionnelle génère un état dissociatif avec un sentiment d'étrangeté et de dépersonnalisation, comme si la victime devenait spectatrice de la situation puisqu'elle la perçoit sans émotion. Mais cette disjonction isole la structure responsable des réponses sensorielles et émotionnelles (l'amygdale cérébrale) de l'hippocampe (autre structure cérébrale, sorte de logiciel qui gère la mémoire et le repérage temporo-spatial, sans elle aucun souvenir ne peut être mémorisé, ni remémoré).

Et l'hippocampe ne peut pas faire son travail d'encodage et de stockage de la mémoire sensorielle et émotionnelle des violences, celle-ci reste piégé dans l'amygdale sans être traitée, ni transformée en mémoire autobiographique et elle va rester hors temps, non-consciente, à l'identique, susceptible d'envahir le champs de la conscience et de refaire revivre de façon hallucinatoire, comme une machine à remonter le temps la scène violente avec les mêmes sensations, les mêmes douleurs, les mêmes phrases entendues, les mêmes odeurs, les mêmes sentiments de détresse et de terreur (ce sont les flash-back, les réminiscences, les cauchemars, les attaques de panique...). **C'est ce qu'on appelle la mémoire traumatique.**

La mémoire traumatique est à l'origine des symptômes psychotraumatiques les plus lourds et les plus invalidants (les viols font partie avec les tortures des traumatismes à l'origine du pourcentage d'état de stress post-traumatique le plus élevé : 60% en cas de violences conjugales et 80% en cas de viols contre 24% pour les traumatismes en général, Breslau, 1991. Elle transforme la vie en enfer, en terrain miné où le moindre lien ou la moindre similitude avec les violences (une date, un lieu, un mot, une émotion, une sensation, un stress...) va faire exploser cette mémoire traumatique et faire revivre les violences comme une torture sans fin pendant des mois, des années, voir toute une vie, dans un sentiment d'insécurité totale. Et si la victime reste seule avec aucun soin spécifique, elle va l'obliger à développer des stratégies de survie pour éviter son allumage (conduites d'évitement, de contrôle et d'hypervigilance) ou pour l'éteindre de force en recréant une disjonction forcée et/ou

une anesthésie émotionnelle (conduites dissociantes à risques, mises en danger, conduites addictives anesthésiantes, violence contre soi-même ou contre autrui).

La violence est à la fois le poison et le remède symptomatique pervers à ce poison, ce qui va permettre un tour de passe-passe mystificateur génial en la faisant passer pour utile pour la victime, "c'est pour ton bien" ! "Je te stresse horriblement, je te sidère et je peux dire que tu le mérites, et en cas de viol : que tu es consentante puisque tu te laisses faire sans rien dire ou sans crier, ni te débattre, tu es alors envahit par un stress extrême que je nomme excitation (je te dis que ça te plaît) qui monte, qui monte jusqu'à aboutir à une disjonction, véritable shoot qui enfin éteint l'angoisse et la douleur, et comme tu es soudain anesthésiée, "soulagée" et dissociée par les drogues produites par le cerveau, je nomme cela "jouissance" et je te dis "tu aimes ça, hein ! salope !", le tour est joué ! La confusion est extrême pour la victime qui ne comprend aucune de ses réactions (pourquoi n'a-t-elle pas réagi, crié ? pourquoi est-elle rentrée dans le scénario ?, pourquoi n'a-t-elle plus rien ressenti ?), le doute et la culpabilité marchent à plein, aggravés par les réminiscences des phrases assassines, la perversion fonctionne : d'un côté, intellectuellement la victime sait quelle a été agressée, violée, qu'elle n'avait rien fait, qu'elle n'était pas coupable et qu'elle ne voulait absolument pas de ces actes, et de l'autre elle a un sentiment d'étrangeté, elle ne ressent rien émotionnellement (donc ce n'est peut-être pas si grave...), et elle a des images, des phrases qui s'imposent dans sa tête "tu vaux rien, tu es folle, c'est de ta faute, tu as bien mérité ça, etc. et elle se dit : "alors peut-être que j'ai mérité ça, que c'est de ma faute ou que c'est ça que je voulais...." La victime peut croire, mais sans le comprendre, qu'elle peut aspirer à plus de violences à chaque fois qu'elle a peur, qu'elle est angoissée, alors qu'il y a juste nécessité d'éteindre cette angoisse intolérable et que la violence contre elle-même peut-être la seule solution disponible, le piège est refermé. La voilà colonisée par cette violence, à devoir composer avec ce qu'elle a en horreur et qui s'impose en elle par l'intermédiaire d'une mémoire traumatique qu'elle n'a pas les moyens d'identifier. Elle peut alors se croire différente de ce qu'elle pensait être.

Du côté des agresseurs

Nous l'avons vu, la contagion émotionnelle par le processus empathique est un automatisme présent chez tous les êtres humains, c'est pourquoi les agresseurs ne peuvent pas se méprendre sur le rejet, le dégoût, la peur et la détresse de la victime, contrairement à ce qu'ils disent le plus souvent pour se défendre : « je n'avais pas compris qu'il ou elle ne voulait pas », « je croyais qu'il ou elle aimait ça »... Mais au lieu d'arrêter immédiatement, ils continuent au mépris des alarmes émotionnelles qu'ils reçoivent et qui vont s'intensifier de plus en plus. Car ce qu'ils recherchent c'est justement cet orage émotionnel extrême qui va aboutir à une disjonction, une production de drogues dures et une anesthésie émotionnelle. La victime sert de

fusible pour permettre à l'agresseur de disjoncter en toute sécurité. Et si l'agresseur recherche cette disjonction, c'est qu'elle lui est utile pour anesthésier une mémoire traumatique incontrôlable, qu'il trouve bien plus pratique de « traiter » aux dépens d'une victime.

Le fait de ne pas comprendre ce mécanisme à l'œuvre chez les agresseurs et de ne pas prendre en compte la violence en tant que conduite dissociante, alimente le déni et la non-reconnaissance des violences, celles-ci paraissant impossibles, incroyables, inconcevables. Comment cette personne-là pourrait-elle commettre un acte aussi insensé, aussi gratuit, aussi incompréhensible ? La tentation est grande de penser que les « prétendues victimes » inventent les violences qu'elles disent avoir subies, ou alors de considérer qu'il ne s'agissait pas de violences mais de relations sexuelles consenties ou provoquées. Pourtant, les troubles psychotraumatiques que présentent les victimes pourraient faire office de preuves, mais ils sont trop ignorés par les professionnels et considérés comme des interprétations plus que comme des réalités médicales. De plus aucun lien n'est établi généralement entre les violences et des symptômes qui en découlent. Or, ces symptômes, qu'ils soient une expression d'une mémoire traumatique, de conduites d'évitement ou de conduites dissociantes, sont pathognomoniques (ce sont des preuves médicales) et spécifiques des violences. Et s'ils étaient mieux connus et utilisés, ils pourraient permettre de reconstituer les faits, de la même façon qu'une fracture ou qu'une blessure par arme blanche ou par arme à feu permettent de reconstituer un certain type de violences en médecine légale. La carence de soins spécialisés est d'autant plus préjudiciable pour les victimes de violences que le traitement est efficace.

La mise en cause de la victime

La victime aux prises avec ces symptômes psychotraumatiques que personne ne comprend, se retrouve, pour couronner le tout, continuellement sommée par son entourage de s'expliquer et de se justifier, elle est culpabilisée en permanence (cf mon article : [La victime c'est la coupable](#)), obligée de subir des leçons de morale, stigmatisée socialement, considérée comme se plaignant trop, jugée comme pénible, revendicatrice, méchante, ingrate, incapable, incohérente, faible, paresseuse, voire idiote ou folle... Les projecteurs sont ciblés sur la victime plutôt que sur l'auteur des violences, et elle subit un feu nourri de questions : « pourquoi était-elle à cet endroit, habillée de cette façon-là, à faire cette activité-là ? », « pourquoi a-t-elle regardé, parlé ou suivi l'agresseur ? », « pourquoi a-t-elle énervé, excité ou mis hors de lui l'agresseur ? », « pourquoi s'est-elle laissée faire ? », « pourquoi ne s'est-elle pas défendue, n'a-t-elle pas dit non, n'a-t-elle pas crié, n'a-t-elle pas fui aussitôt ? », ou au contraire « pourquoi ne s'est-elle pas soumise, pourquoi a-t-elle pris le risque de se défendre ? », « pourquoi n'en a-t-elle pas parlé aussitôt, déposée plainte dès les

premières violences ? », « pourquoi ne se rappelle-t-elle plus précisément de tous les détails et de la chronologie des événements ? », etc.

Ces questions sous-entendent toutes qu'elle est pour quelque chose dans la survenue des violences, qu'elle en est responsable d'une façon ou d'une autre, qu'elle ne s'est pas comportée de la bonne façon, qu'elle s'est exposée de façon irresponsable, qu'il y avait sûrement autre chose à faire qui aurait permis d'éviter ces violences, qu'elle a tout faux, et qu'en dernier ressort c'était à elle de se protéger plus efficacement ou de mieux faire comprendre à l'auteur des violences qu'elle ne voulait pas ou qu'il ne fallait pas qu'il se comporte ainsi... « Il n'y avait qu'à faire ceci ou ne pas faire cela... ». Ces questions font l'impasse totale sur le fait que, quoiqu'il en soit, l'auteur des violences n'avait absolument pas le droit de les commettre, un point c'est tout ! Elles sont le reflet aussi de la non-prise en compte de la différence de position entre la victime et l'agresseur. La victime essaie désespérément de comprendre, se culpabilisant spontanément, ressentant très douloureusement les conséquences traumatiques des violences qui brouillent toutes les certitudes et la conscience de soi : le sentiment d'irréalité de la dissociation traumatique et l'expérience déstabilisante et angoissante de l'anesthésie émotionnelle lui donnent l'impression d'être détachée, de n'être pas soi-même, d'être inauthentique, les distorsions temporo-spatiales et les troubles de la mémoire liées à la disjonction rendent le discours imprécis et génèrent des doutes. En face l'agresseur ne cherche pas à comprendre mais à se disculper et à rationaliser son comportement ; ayant commis les violences intentionnellement et souvent de façon préméditée, il ne se culpabilise pas et méprise la victime, puisqu'il estime en son for intérieur que sa position de supériorité lui a donné le privilège de l'instrumentaliser. De plus l'agresseur bénéficie des conséquences psychotraumatiques des violences qu'il commet, particulièrement de l'anesthésie émotionnelle qu'il recherche en tant que telle pour se soulager d'une tension ; cette anesthésie lui permet de ne pas être affecté ni angoissé par ses actes et leurs conséquences, de pouvoir mentir de façon éhontée et de jouer tranquillement et sans entrave le personnage de l'innocent, celui qui n'a rien compris, qui n'a jamais voulu faire de mal, rien prémédité, rien contrôlé, qui a été la victime de ses pulsions, de sa colère, de sa jalousie, de sa passion, voire victime de celle qui se prétend mensongèrement victime, etc.

La vie d'une victime traumatisée a donc tout pour devenir un enfer de souffrance et de solitude, enfer aggravé par le fait que tout le monde finit par considérer de façon totalement injuste – par ignorance toujours, par malveillance parfois – qu'elle en est entièrement responsable. La pression est grande pour qu'elle se taise, s'autocensure en permanence, pour cacher sa souffrance et ses symptômes et ne montrer qu'une façade parfaite, hyper-adaptée. Dans leur immense majorité, les victimes sont extrêmement courageuses, très cohérentes et d'une grande rigueur intellectuelle. Elles sont contrairement aux apparences très fortes et d'une solidité à toute épreuve. Et elles n'ont attendu personne pour développer des trésors d'intelligence, de réflexion, de capacités d'analyse et d'observation, et d'ingéniosité pour survivre malgré tout, pour

aimer malgré tout, et pour avancer dans la vie, sans jamais renoncer à rechercher à tout prix la vérité, et sans jamais renoncer au respect d'autrui et à la justice.

Discours falsificateurs sur les victimes

Un faible pourcentage des victimes traumatisées renonceront à leurs idéaux et s'auto-trahiront en s'identifiant à l'agresseur, en adhérant à la loi du plus fort et en devenant à leur tour violents contre autrui pour s'anesthésier. Mais ce faible pourcentage de victimes devenant des bourreaux suffira à alimenter le cercle de la production de violences en créant de nouvelles victimes traumatisées dans un processus sans fin. **Ces bourreaux, anciennes victimes, seront à l'origine d'un discours falsificateur sur les victimes.** Pour se mettre du côté des dominateurs privilégiés et échapper ainsi à une mémoire traumatique encombrante, il leur faudra non seulement effacer de leur histoire les violences qu'ils ont subies et leur propre statut d'anciennes victimes, effacer ou nier l'histoire traumatique de leurs victimes pour assurer leur impunité, mais aussi nier l'histoire de toutes les autres victimes susceptibles de leur rappeler leur propre histoire. Il s'agit pour eux de construire un mythe de toute-puissance dans lequel la victime qu'ils ont été n'a pas de place et est insupportable, il faut donc la faire taire à jamais. De là vient le discours mystificateur sur les victimes, les remettant sans cesse en cause pour mieux les faire taire et les culpabiliser.

Le retournement de la faute

En vrac, d'après ces mystificateurs, le discours victimaire serait déresponsabilisant et réducteur, se reconnaître comme victime serait avouer son statut inférieur et son état d'aliénation, il faudrait selon eux que les victimes se responsabilisent en reconnaissant leur participation dans la survenue des violences, s'assument comme acteur de leur histoire. En même temps le discours victimaire serait revendiquant, voire agressant, on ne parlerait plus que des victimes qui obtiendraient des bénéfices importants liés à leur statut. Ces deux types de discours qui devraient s'exclure l'un l'autre coexistent tranquillement en toute incohérence, tout comme le juif dans l'Allemagne nazie, la victime est à la fois méprisable et inférieure, en même temps qu'elle est taxée de toute-puissance et désignée comme dangereuse.

Dans les deux cas on assiste à cette focalisation sur la victime et à ce retournement de la faute : la victime ne serait pas si innocente que cela, voire dangereuse car à l'origine d'une tentation ou d'une provocation à la violence, il est alors sous-entendu que si elle n'avait pas été là, telle qu'elle est, il n'y aurait jamais eu de violences, à elle de se remettre en question, de se responsabiliser ! C'est le leitmotiv des agresseurs : « je ne comprends pas, je n'ai jamais été violent

auparavant... » Ou bien on reprochera à la victime de se montrer incapable de prendre en main sa vie, en restant coincée dans cet état « méprisable » de victimisation, il est dans ce cas sous-entendu que c'est à elle d'avoir honte d'être victime, que son incapacité à se relever et à continuer sa route comme si de rien n'était est une preuve de sa faiblesse. Parfois aussi on dira d'une victime qu'elle est méchante : le « pauvre » auteur des violences va tout perdre et aller en prison à cause d'elle, « pour une bêtise », « un petit moment de folie », « une perte passagère de contrôle » (elle pourrait être plus compréhensive, moins rancunière). On ne tient aucun compte du droit.

Ces tours de passe-passe bien rodés permettent d'escamoter la gravité des violences (le caractère délictueux ou criminel des violences ainsi que leur caractère prémédité et intentionnel sont passés sous silence), la gravité des conséquences sur les victimes (contrairement aux conséquences sur les auteurs), et sur le caractère interchangeables des victimes pour les agresseurs (qui les choisissent en fonction de leur besoin de violences pour s'anesthésier et de leur besoin d'impunité : enfants, personnes isolées, en situation de vulnérabilité ou de dépendance, personnes formatées pour se taire, serrer les dents et continuer coûte que coûte parce que déjà victimes survivantes).

L'escamotage du statut de victime

On voit bien que dire à une victime de se responsabiliser, d'arrêter de se plaindre, de se relever et de passer à autre chose ne sert qu'à assurer une impunité aux agresseurs. Et contrairement à ce qui est largement véhiculé, on ne parle que très peu des victimes, on ne leur donne que très peu la parole, pour la bonne et simple raison que dans leur immense majorité elles ne sont pas connues, donc pas médiatisées. En revanche les médias donnent la parole essentiellement à ceux ou celles (moins nombreuses) qui sont en position dominante. Et s'il peut être assez facile d'identifier et de démonter le discours sexiste et réactionnaire d'hommes privilégiés, le discours de femmes en position dominante peut être beaucoup plus difficile à dénoncer. Le dénominateur commun de tous ces discours mystificateurs, puisqu'il s'agit d'être du côté des dominants, c'est le refus de se positionner en victimes de dominants (les dominants ont toujours raison). En revanche on peut se plaindre d'être victime de dominés (les méchantes victimes qui mettent en péril tout le système hiérarchique). Ces discours peuvent être très embrouillants surtout quand ils sont tenus par exemple par les rares prostituées qui se revendiquent comme fières de l'être et qui militent pour que la prostitution soit un métier comme les autres.

Les victimes sont dans l'ensemble sommées de se taire et tout est fait pour qu'elles ne puissent pas faire reconnaître leur statut de victime. À partir du moment où la société reste contaminée par la loi du plus fort et par une hiérarchisation des personnes, être victime et le dire fait basculer aussitôt du côté des êtres inférieurs : la honte et la culpabilité sont du côté des victimes. Il est essentiel

pour lutter contre cette manipulation de qualifier précisément les faits et de positionner clairement les responsabilités, de rappeler la loi et les droits fondamentaux de toute personne et de démonter le discours mystificateur des agresseurs. Et pour les victimes il est tout aussi essentiel de comprendre que rien de ce qu'elles ont pu faire ne justifie la violence qui s'est abattue sur elles, qu'elles ont été enrôlées de force ou par manipulation pour jouer dans un scénario qui ne les concerne en rien, qui n'est monté par l'agresseur que dans l'objectif d'échapper à sa propre mémoire traumatique et s'anesthésier, et que la haine et le mépris qu'il a pu mettre en scène ne leur est pas destiné : c'est la victime qu'ils ont été eux-mêmes qu'ils haïssent et qu'ils veulent détruire et effacer, parce qu'avoir été victimes les empêche d'être du bon côté.

La nécessité d'une meilleure information

Il est absolument nécessaire pour les victimes de savoir que les conséquences psychotraumatiques des violences sont des conséquences normales de violences traumatisantes quand aucun traitement spécifique n'a été mis en place. Ces conséquences psychotraumatiques expliquent l'état de sidération et de paralysie des victimes lors des violences, l'état de dissociation et d'anesthésie affective face à l'agresseur, puis les conduites d'évitement et d'hypervigilance accompagnées de troubles anxio-dépressifs, et enfin les conduites à risque qui aggravent les sentiments de culpabilité des victimes tellement elles paraissent incompréhensibles et paradoxales . Si les victimes étaient au moins informées ou au mieux bien orientées et prises en charge, elles pourraient échapper à cet enfer et se retrouver enfin soulagées, comme en témoigne cette internaute, victime d'inceste dans l'enfance, qui a eu accès à des informations sur les conséquences psychotraumatiques des violences sur le site Internet memoiretraumatique.org : *« D'avoir lu votre article sur la mémoire traumatique et les mécanismes de la dissociation m'a permis de comprendre ce que je n'avais jamais compris jusque-là : le pourquoi de mes comportements autodestructeurs. J'ai pu aussi en discuter avec mes proches. C'est un véritable soulagement. Je renoue tout simplement avec moi-même, j'ai éloigné de moi toute la culpabilité que j'accumulais en ce qui concerne mon rapport au danger (prise excessive d'alcool jusqu'à la perte de conscience, relations sexuelles à risque...). Je me sens plus douce avec moi-même et mes deux enfants. »* De même une patiente après le premier entretien témoigne que ces informations avaient mis *« de l'ordre dans sa tête »*, qu'elle avait obtenu des réponses à des questions qu'elle se pose depuis des années, qu'elle s'était sentie renforcée...

Mais il serait tout aussi nécessaire que les proches des victimes et les professionnels qui les prennent en charge possèdent aussi ces outils, pour mieux les comprendre et les soutenir. Quant à ceux qui ont été ou sont auteurs de violences, ces outils pourraient leur permettre de réaliser plus clairement la gravité de leurs actes et des conséquences qu'ils entraînent, et pourraient surtout leur rendre l'instrumentalisation d'autrui pour s'anesthésier beaucoup plus difficile. Finalement,

c'est toute la société qui devrait posséder ces outils pour lutter contre toutes les formes de violences, pour ne plus les laisser impunies et les prévenir plus efficacement (cf mon livre édité chez Dunod en 2013 : [Le livre noir des violences sexuelles](#)).

Pourquoi les comportements de la victime qui entrent dans le cadre de conséquences psychotraumatiques considérées par la communauté scientifique médicale internationale comme pathognomoniques, c'est-à-dire comme une preuve médicale de l'existence d'un traumatisme, ne sont-ils pas pris en compte comme éléments de preuve ? Comme devraient l'être la sidération (ne pas pouvoir crier, ni se défendre), le choc émotionnel, la dissociation péri-traumatique (la confusion, les doutes, le sentiment d'étrangeté, la désorientation temporo-spatiale, les troubles de la mémoire etc.)

Comme nous le dit Isabelle Steyer, avocate au barreau de Paris qui dénonce le manque de formation et de compréhension criant des intervenants lors d'une procédure judiciaire : « Dans le cadre de la procédure pénale, l'institution judiciaire considère que c'est à la victime de viol d'assurer la compréhension de ce qui lui est arrivé. (...) Or en raison de son traumatisme la victime éprouve les plus grandes difficultés à s'exprimer sur un acte qu'elle ne comprend pas (...) En état de stress post-traumatique intense, la victime ne peut restituer un témoignage de qualité, conforme à ce que l'enquêteur attend d'elle. Elle est par ailleurs dans l'incapacité d'expliquer son attitude de sidération lors du viol, ou d'identifier ses stratégies d'évitements et ses réactions dissociées. » (La victime de viol face à la logique judiciaire, I. Steyer, in revue Santé Mentale, n° 176, mars 2013)

Des victimes démunies, angoissées, en souffrance

La victime, face à la violence ne peut qu'être totalement démunie. La boîte outils qu'elle s'était constituée jusque-là pour comprendre le monde, y vivre, se protéger et se défendre, aussi riche, perfectionnée et efficace fut-elle, s'avère complètement inopérante. Rien n'a pu la préparer à cette situation, quelles que soient ses expériences passées, son savoir, sa capacité d'analyse, sa confiance en elle, tout va être dévasté par le comportement inintelligible de l'agresseur qu'aucune grille de lecture disponible ne peut décoder. Si l'agresseur est inconnu, se posent alors les questions : « Pourquoi moi ? », « pourquoi l'agresseur qui ne me connaissait pas s'en est-il pris à moi ? », « qu'ai-je bien pu faire, pourquoi m'a-t-il prêté des intentions, des comportements, une personnalité, un fonctionnement que je n'ai pas ? ». S'il est connu de la victime : « Que lui arrive-t-il, pourquoi est-il si méconnaissable,

transformé par la haine, avec une voix, un regard, des paroles des gestes qui ne lui ressemblent pas ? », « pourquoi alors qu'il me connaissait bien m'a-t-il fait ça ? », « pourquoi tant de colère, tant de haine inexplicable envers moi ? », « pourquoi ce désir de me détruire ? », « que lui ai-je fait pour mériter ça ? », « quelle erreur ai-je commise et de quoi suis-je punie ? », « pourquoi tant d'indifférence face à ma souffrance, aux préjudices qu'il me cause ? », « pourquoi m'accuse-t-il de comportements que je n'ai jamais eus ? », « pourquoi me prête-t-il des pensées, des intentions, des fonctionnements que je n'ai pas et dont il sait forcément que je ne les ai jamais eus à son encontre ? », « pourtant il en a l'air tellement persuadé, que faire pour le convaincre qu'il se trompe ? ».

La victime est dans l'incapacité de trouver une logique dans ce qui se passe, tout lui échappe. Enfant, du fait de son peu d'expérience, de sa méconnaissance du monde des adultes, de son incompréhension normale de certains gestes, paroles, comportements (comme des attouchements sexuels par exemple), elle se met en cause du fait de son ignorance. Il lui faudrait le secours d'un adulte « traducteur », mais aucun adulte ne pourra lui apporter des explications, pas l'agresseur bien sûr qui est dans l'imposture la plus totale et qui tient des propos totalement décalés et incohérents, pas les autres adultes qui préfèrent ignorer une réalité si dérangeante, ou bien sont eux-mêmes face à ces violences dans un état de sidération qui les rend incapables d'intervenir.

Les victimes sont condamnées à organiser elles-même leur protection en mettant en place un important retrait psychique, des conduites d'évitement et des conduites dissociantes qui leur permettront de survivre face à des angoisses, une détresse terrible et une solitude totale que personne ne comprend. Mais ces conduites de survie, les proches qui les entourent n'auront de cesse de les leur reprocher, d'essayer de les obliger à y renoncer, de les juger, voir de les exclure, de leur faire honte et de tenir des discours moralisateurs et stigmatisants très culpabilisants : « Secoue-toi ! Fais preuve de volonté pour une fois ! Tu as tout pour être heureux ! Tu gâches tout ! Ne reste pas là à rien faire ! Sois un peu plus courageux ! Tu n'as pas honte de faire ça, d'être comme ça, avec tout ce qu'on fait pour toi ! Tu nous désespères ! Tu vas nous tuer à continuer comme ça ! Tu te moques de nous ! Tu le fais exprès ! Tu nous fais honte ! Tout irait mieux si tu travaillais, si tu faisais du sport, si tu te couchais plus tôt, si t'arrêtais de fumer, de boire, de te droguer, de manger autant... »

La mémoire traumatique, avec ces réminiscences qui provoquent des angoisses, des peurs paniques, des phobies, des idées suicidaires, des douleurs et des sensations étranges, va susciter des réactions d'incrédulité, d'énervement : « Arrête d'exagérer ! Arrête tes caprices ! Arrête de te plaindre continuellement, regarde autour de toi, il y a plus malheureux que toi, tu devrais avoir honte ! Prends sur toi ! Pense à autre chose ! C'est rien ! Qu'est-ce que tu peux être douillet, peureux ! Tu verrais si tu étais vraiment malade ! On t'a trop protégé-e, on a été trop laxiste avec toi, maintenant ça

va changer ! ». La mémoire traumatique va aussi susciter des comportements de dramatisation : douleurs-réminiscences qui conduisent aux urgences médicales ou chirurgicales, avec parfois des examens invasifs (inutiles) ou une intervention chirurgicale (inutile) à la clé ; phénomènes de dissociation et phénomènes mnésiques sensoriels visuels, auditifs, tactiles, kinesthésiques qui vont être pris pour des hallucinations ou des bouffées délirantes, et qui vont conduire à l'hôpital psychiatrique et donner lieu à des diagnostics de psychose, de schizophrénie et à des traitements neuroleptiques lourds ; conduites dissociantes addictives, prises de risque, conduites dangereuses, qui vont étiqueter l'adolescent comme un déviant, un délinquant ; troubles cognitifs confusionnels liés aux symptômes dissociatifs, conduites d'évitement de la pensée, phobies scolaires qui vont aboutir à des jugements définitifs : déficit intellectuel, cancer...

Pour les victimes adultes, si le discours est un peu moins « éducatif », il n'en est pas moins culpabilisant et moralisateur. Rapidement l'entourage en arrive à la conclusion qu'il s'agit de personnes fragiles, peu résistantes à la douleur, dépressives, fatigantes, se plaignant continuellement, faibles, sans volonté, masochistes, qui aiment à se penser les plus malheureuses du monde, se complaisant dans leur état, ou alors de personnes malades mentales, dépressives, névrosées, hystériques, phobiques, obsessionnelles, alcooliques, toxicomanes, psychotiques, schizophrènes, ou enfin de personnes paresseuses, opposantes, ingrates, égoïstes, méchantes, masochistes, voire perverses...

Quand le psychisme devient un champ de mines

Il est très difficile pour les victimes de se défendre contre tous ces discours et de ne pas y adhérer. Elles finissent par se trouver nulles, inintéressantes, bêtes, ne comprenant rien à la vie, folles, incapables, méchantes, et par se considérer comme un poids pour leur entourage, tout juste tolérées, voire rejetées, en tout cas pas aimées et désespérément seules.

La victime va se retrouver, en plus de sa souffrance, chargée d'une énorme quantité de questions sans réponses sur les violences, sur l'agression et sur l'agresseur, questions qui vont s'accumuler en elle et prendre possession de son espace psychique pour ne plus en déloger et former comme un corps étranger encombrant et inassimilable. Rien ni personne ne va lui permettre de vraiment comprendre le comportement de l'agresseur, dont les raisons et les motivations vont lui rester obscures, et ce d'autant plus qu'elles le sont aussi pour l'agresseur lui-même. Si la victime ou la justice l'interroge, le plus souvent l'auteur des violences n'a rien compris à son passage à l'acte et il ne peut en donner aucune explication satisfaisante, ou bien il en donne de si pauvres, de si absurdes, de si peu convaincantes ou de si parcellaires qu'elles en paraissent ridicules. Lors des violences, cette incompréhension

fondamentale explique la sidération de la victime et la paralysie de sa pensée. Cette rencontre avec la mémoire traumatique de l'agresseur va en effet, comme avec la tête de Méduse, pétrifier durablement le psychisme de la victime et générer une faille modifiant radicalement toute l'activité psychique, qui ne pourra plus se dérouler librement.

L'espace psychique devient miné, plus aucune réponse sur la vie, sur le monde qui nous entoure ne paraît tenir la route, toutes les certitudes auxquelles on était attaché vacillent ou peuvent vaciller à tout instant, plus rien ne semble tranquillement évident. Une grande insécurité envahit tout, avec une perte de confiance sur ses compétences et ses capacités entraînant une sensation de danger permanent, une mobilisation psychique continuelle et une vigilance forcée épuisante. Toute la pensée de la victime est occupée par ces événements incompréhensibles et terrorisants qui vont continuer à la menacer à l'intérieur d'elle-même bien après les violences, parfois tellement à distance que plus aucun lien n'est fait entre ses craintes et les violences d'origine. Petit à petit cet envahissement de son espace psychique la rend étrangère à elle-même et aux autres. Tout se passe comme si la victime avait quitté le monde des « vivants », de ceux qui vivent avec une tranquille certitude, qui vivent naturellement, dans un monde qu'ils perçoivent comme intelligible, sans avoir besoin d'interroger chaque moment, chaque situation, chaque réaction, sans se sentir perpétuellement en danger, sans se sentir incapable de faire ce que tous les autres font spontanément, sans effort ou questionnement apparent. Tous les efforts intellectuels de recherche et d'analyse que la victime fait sur elle-même pour comprendre cet état restent vains, de même l'observation du comportement des gens qui l'entourent ne lui fournit aucune réponse, mais aggrave son sentiment d'incapacité, de solitude totale et d'injustice terrible en voyant que tous ses efforts ne servent à rien.

Et même si elle consulte des professionnels, la victime peut au mieux se sentir soutenue, accompagnée, conseillée, aidée dans ses démarches, sachant que dans l'immense majorité des cas elle n'obtiendra pas de réponse à ses questions et que son sentiment de solitude persistera. Elle peut côtoyer d'autres victimes ayant vécu des violences similaires, lire des témoignages, regarder des émissions de télévision sur les violences, participer à des groupes de parole et se rassurer sur le fait qu'elle n'est pas seule à avoir subi des violences, à en souffrir, à avoir des symptômes, à se sentir étrangère au monde, à être rejetée, incomprise. Elle peut s'apercevoir que les autres victimes aussi n'ont rien compris à la violence de leurs agresseurs, n'ont pas pu la désamorcer ni y échapper, que les autres victimes se sont aussi confrontées à l'incrédulité de leur entourage. Elle peut encore essayer de se persuader qu'elle n'a pas eu de chance, que c'est comme ça, qu'il y a des gens violents et même des monstres. Tout cela est utile et peut lui permettre de se sentir moins coupable, de ne plus avoir l'impression d'avoir été nulle et de se rendre compte que personne n'a de solutions miracles, mais cela ne peut pas la satisfaire, ni répondre à toutes ses interrogations.

D'abord elle se rend bien compte que rien n'est si simple par rapport à l'agresseur. Oui il a été extrêmement violent et il n'avait pas le droit de faire ça, oui il doit

répondre de ses actes devant la société et la justice, oui il est normal qu'il soit jugé, condamné, mis en prison. Mais tout cela ne répond pas à : « pourquoi ? » Pourquoi ce déchaînement de violences, parfois par une personne qu'on a aimé, que l'on croyait connaître, que l'on a pu trouver gentil, serviable ou tout simplement normal pendant toute une période et qui souvent l'est resté d'ailleurs pour les autres, à son travail, avec ses amis ? Une personne qui a pu la toucher par son histoire, par ses souffrances, qu'elle aurait voulu aider. Ou un agresseur inconnu, qui va être décrit par ses proches comme quelqu'un d'agréable, sympathique, bon voisin, bon collègue. Si bien que voir son agresseur comme un monstre est tout simplement difficile. Pourtant les violences ont bien été commises, l'intention de les commettre ne fait pas de doute, et au moment des violences il n'y a aucun doute non plus sur le fait que la victime a été confrontée à un monstre implacable. Mais avant ? Mais après ?

L'agresseur, même s'il réveille chez elle une terreur sans nom, apparaît souvent comme quelqu'un de minable, manipulateur, menteur, incapable de dire quoi que ce soit de convaincant. On cherche en vain à retrouver le monstre que l'on a connu lors des violences et c'est très déstabilisant, cela génère des doutes sur ce que l'on a vécu. L'agresseur peut en jouer face à la justice ou face aux proches, qui n'arrivent pas à imaginer que cette personne-là ait pu commettre ces actes-là. Tout devient irréel et pour cause : la victime n'a pas seulement été confrontée à une personne à un instant donné dans des circonstances précises, elle a été confrontée aussi et surtout à la réalité d'un passé hyperviolent qui ne la concerne pas mais qui s'est imposé en tant que mémoire traumatique chez l'autre. Parce qu'il ne l'a pas contrôlée, parce qu'il s'y autorise, cette mémoire traumatique l'a transformé en ce monstre incompréhensible et totalement imprévisible avec un regard, une voix, des comportements, voire une personnalité qui n'ont plus rien à voir avec ceux qu'elle connaissait ou qu'elle avait pu voir quelques instants auparavant (quand il s'agit d'un étranger). Ce monstre que l'agresseur lui-même avait subi dans son passé, il s'y identifie inconsciemment dans la violence du passage à l'acte, violence qui va lui apporter une anesthésie émotionnelle et ainsi le soulager brutalement de l'état de tension intolérable provoqué par sa mémoire traumatique.

Conclusion

Il faut identifier les victimes de violences, les protéger et dénoncer les violences. Il faut dépister, diagnostiquer et traiter leurs conséquences : les troubles psychotraumatiques. Il faut sortir les victimes de violences de leur isolement, rompre la loi du silence, les informer, leur permettre un accès facilité à des prises en charges spécialisées (beaucoup trop rares encore) qui leur donneront des outils efficaces pour se comprendre et mieux se protéger, les orienter pour qu'elles puissent recevoir des soins et que leur mémoire traumatique soit traitée, et que les conduites dissociantes qui sont à l'origine des plus grandes souffrances et des violences faites à soi-même, disparaissent.

Il faut se battre pour une société plus égalitaire, contre toutes les formes de domination masculine et patriarcale, tous les stéréotypes sexistes, contre toutes les discriminations, contre la loi du plus fort qui permettent que les conduites dissociantes violentes soient utilisées en toute impunité contre ceux désignés comme "inférieurs", essentiellement les femmes, les enfants, les adolescents, mais aussi toutes les personnes en situations de vulnérabilité. Les conjoints violents enfin peuvent et doivent se faire traiter, il s'agit de les "désintoxiquer" de leur recours à la violence comme conduite dissociante et de les sortir d'une anesthésie affective qui les rend particulièrement dangereux.

Dre Muriel Salmona

25 mars 2013

Pour en savoir plus (articles, bibliographie, ressources, lois, conduites à tenir, etc.) vous pouvez consulter le site memoiretraumatique.org et les blogs <http://lelivrenoirdesviolencessexuelles.wordpress.com> <http://www.stopauxviolences.blogspot.fr>

Salmona M., Mémoire traumatique et conduites dissociantes. In Coutanceau R, Smith J. *Traumas et résilience*. Paris : Dunod, 2012, consultable sur le site memoiretraumatique.org

Ouvrage à paraître de Muriel Salmona le 10 avril 2013 chez Dunod : [*Le livre noir des violences sexuelles*](#)